

# MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

## DECISION DU MAIRE n° 2022-47

### Attribution d'un marché de services juridiques à la SELARL ROUANET AVOCATS

#### Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n°3 du 14 octobre 2022 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire ;

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-1, R.2122-8, R.2123-1 et R.2123-8 ;

**Considérant** la nécessité de conclure un marché de services juridiques avec la SELARL ROUANET AVOCATS ;

#### DECIDE

##### Article 1

Un marché de services juridiques rentrant dans le champ des dispositions des articles L.2122-1, R.2122-8, R.2123-1 et R.2123-8 du Code de la commande publique et portant sur la signature d'une convention d'assistance juridique pour un montant annuel forfaitaire de 2 300 € HT, est attribué à la SELARL ROUANET AVOCAT, domiciliée 2 avenue du Général Barbot, 05100 BRIANÇON.

##### Article 2

Le Maire, le Secrétaire Général et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

##### Article 3

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire en rendra compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

##### Article 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Madame la Préfète des Hautes-Alpes ;
- Madame la comptable assignataire

Fait à Vallouise-Pelvoux, le 08 décembre 2022

Le Maire



Gaëlle MOREAU

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales
  - o Transmis en Préfecture le 08/12/2022
  - o Publié le : 08/12/2022
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.